

**PROJET
DE
SERVICE
SESSAD T21**



“ CHER LECTEUR, CHÈRE LECTRICE,

Au-delà du caractère obligatoire pour un service, un projet permet aux équipes de se fixer des objectifs, des actions pour poursuivre l'accompagnement des publics et répondre aux besoins qui évoluent dans des contextes sociétaux souvent changeants. Se donner un cap permet de donner du sens à ce que l'on fait, de se questionner sur les missions et sur la qualité de l'accompagnement. Il est élaboré dans le respect des valeurs associatifs et du projet de l'Association Trisomie 21 Ille-et-Vilaine, organisme gestionnaire du SESSAD.

Cet écrit résulte d'un travail mené en équipe tout au long de l'année 2022, accompagné par Maiwenn Vivier, consultante en facilitation pédagogique à SCA Conseil sur 4 journées. Ce travail, qui nécessite de se réinterroger en équipe, de mettre en pause son activité pour mieux la penser, ne va pas de soi dans une société en mouvement comme la nôtre avec des objectifs d'activités à tenir. Nous y sommes parvenus collectivement grâce à l'implication de chaque professionnelle présente et je tiens ici à les remercier chaleureusement. Je remercie également Maiwenn pour la qualité de l'animation des journées de réflexion, pour son écoute et ses précieux conseils.

Merci également à Armelle Daigneau et à Xavier Riot pour leur participation en tant que membre du conseil d'administration de l'association Trisomie 21 Ille-et-Vilaine.

Pour la rédaction finale, l'objectif était de construire un projet agréable à lire et dynamique. Le plan classique, en thèmes et sous-thèmes, a été mis de côté pour faire place à un récit qui donne à voir l'identité et le fonctionnement du SESSAD. Nous avons transformé les thèmes que nous voulions traiter sous forme de questions: celles que les parents, les financeurs et les professionnel·(le)s se posent sur l'action, et la philosophie du SESSAD. Et puis l'équipe a ensuite élaboré collectivement les réponses. Ça a été un travail passionnant.

Le projet sera, par la suite, présenté en FALC pour permettre aux enfants et aux jeunes accompagnés de se l'approprier.

J'espère que ce projet vous permettra de comprendre le travail mené au sein du SESSAD Trisomie 21 auprès des enfants, de leurs parents et familles ainsi que des partenaires.

Bonne lecture à tous et toutes !

CÉLIA GANTHIER
DIRECTRICE DU SESSAD

”

SOMMAIRE

1	Pourquoi les SESSAD existent-ils ?	5
2	ET le SESSAD Trisomie 21, pourquoi existe-t-il ?	6
3	Quelles sont les valeurs et les grands principes qui fondent l'action du SESSAD Trisomie21 ?	8
4	Comment peut-on être accompagné par le SESSAD Trisomie21 Ille-et-Vilaine ?	10
5	Que font les professionnel(-le)s du SESSAD Trisomie 21 Ille-et-Vilaine auprès des enfants ?	12
6	Qui intervient au sein du SESSAD auprès des enfants/des jeunes ?	14
7	Comment la participation des familles est-elle favorisée au sein du SESSAD ?	18
8	Qui finance l'activité du SESSAD ? ?	20
9	Avec quels partenaires coopérons-nous sur notre territoire ?	22
10	Quels sont les actions et les projets que nous souhaitons développer entre 2023 et 2027 ?	24
	◇ Soutenir l'inclusion scolaire	
	◇ Soutenir l'inclusion sociale et culturelle	
	◇ Soutenir l'inclusion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 20 ans	
	◇ Transmettre les connaissances et savoir-faire sur la Trisomie 21	
	◇ Développer des actions d'éducation précoce	
	◇ Favoriser la participation des familles	
	◇ Trouver de nouveaux locaux pour le SESSAD en 2023	

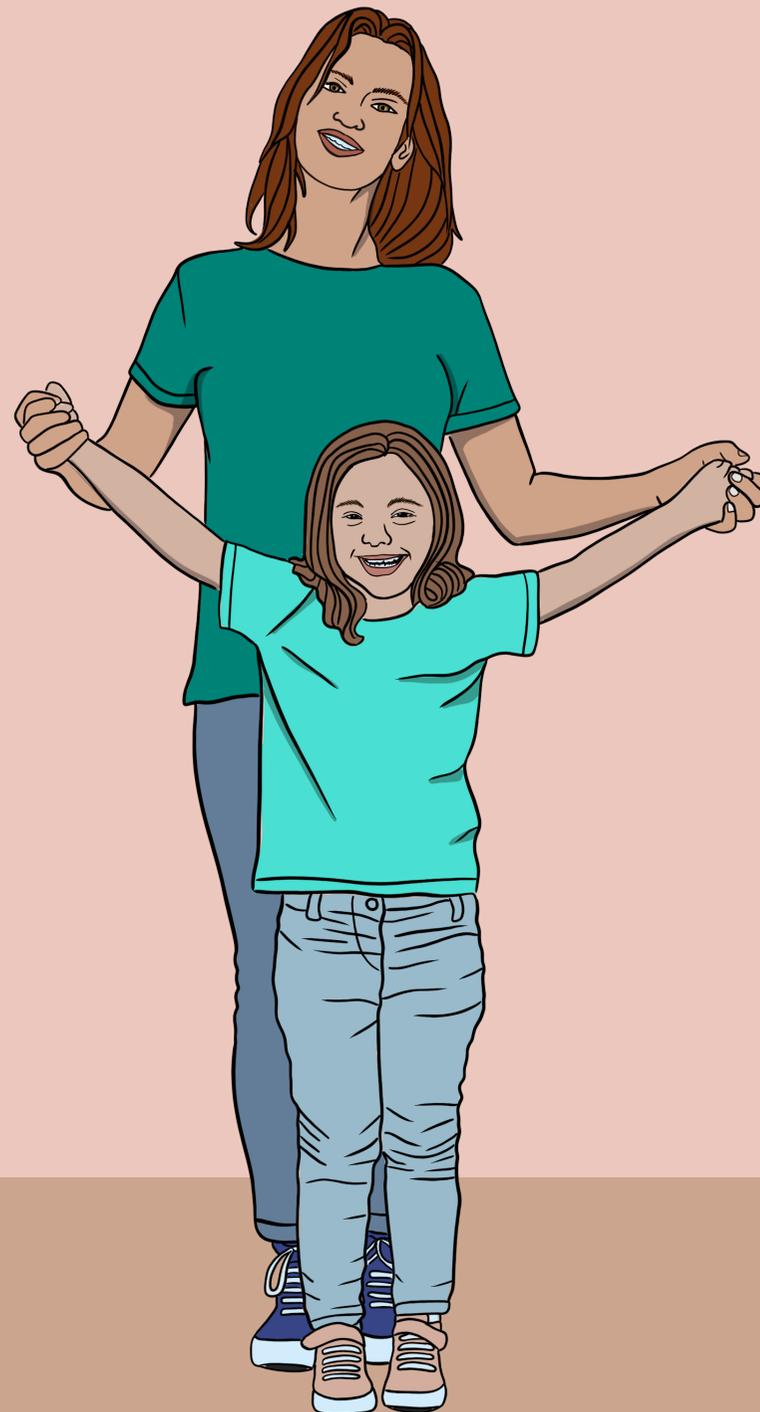
Annexe	27
---------------	-----------



1 POURQUOI LES SESSAD EXISTENT-ILS ?

Les SESSAD sont les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile. On entend par domicile, l'ensemble des lieux de vie de l'enfant (école, crèche, domicile...). Ils ont été créés pour accompagner les enfants avec handicap et favoriser leur inclusion (références légales :cf annexe 1) scolaire et sociale, pour soutenir les familles et proposer des accompagnements en lien avec les besoins de leurs enfants.

L'objectif est que chaque enfant, acteur de notre société, construise son projet en lien avec ses aspirations, ses compétences. Ainsi les parents et les enfants participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets construits avec l'ensemble des acteurs médicaux, paramédicaux, pédagogiques, psychologues, éducatifs.



2 ET POURQUOI LE SESSAD TRISOMIE 21 EXISTE-T-IL ?

Le SESSAD Trisomie 21 a été créé en 2008 pour accompagner l'inclusion scolaire et sociale des enfants avec Trisomie 21. Il est né de la volonté du Conseil d'Administration de l'Association Trisomie 21 Ille et Vilaine, suite à la promulgation de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi pose le principe que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

L'Association Trisomie 21 a été créée en 1998 par des parents souhaitant mettre en lien des parents et des professionnels afin de favoriser l'éducation précoce des enfants avec une trisomie 21. Les membres fondateurs veulent une scolarisation en milieu ordinaire pour leurs enfants et une autre alternative à l'accompagnement en établissement spécialisé. La volonté des parents est d'œuvrer ensemble pour ne pas être isolés et faire bouger les choses. Entre 2002 et 2005,

le combat pour l'inclusion scolaire est lancé. L'association crée un service pour défendre l'inclusion des enfants au sein de l'école ordinaire. Un poste à mi-temps est financé pour aider les familles à constituer les dossiers, soutenir les projets d'inclusion auprès de la CDES, faire connaître les spécificités de la trisomie 21 et développer des liens avec l'Education Nationale.

Deux années de réflexions, d'échanges ont été nécessaires pour créer le SESSAD Trisomie 21 Ille et Vilaine qui obtient son premier agrément en 2008. A l'origine, le SESSAD a été habilité pour accompagner 15 enfants en situation de déficience intellectuelle entre 0 et 20 ans. En 2014, le SESSAD a augmenté sa capacité à 25 enfants et récemment, en 2022, le SESSAD a étendu son agrément à 31 enfants dans le cadre d'une extension par des places de Prestations en Milieu Ordinaire (PMO). Cette nouvelle prestation permet d'ouvrir d'autres modalités d'accompagnement au SESSAD avec le recrutement d'une assistante sociale et d'une psychologue spécialisée en neurodéveloppement. Bien que le nom change, la finalité et le fonctionnement du SESSAD reste inchangés à ce jour (cf annexe 2). Nous accompagnons en moyenne 35 enfants sur l'année. La spécificité de l'accompagnement du SESSAD auprès d'enfants avec Trisomie 21 est reconnue par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Cependant, le SESSAD peut accompagner tout enfant avec une déficience intellectuelle. L'évolution départementale avec la mise en place de la sectorisation de l'offre médico-sociale nous amènera à accueillir des enfants avec une déficience intellectuelle non diagnostiqués avec une Trisomie 21.

Le projet du SESSAD vise à développer l'accompagnement des enfants dans tous les lieux d'inclusion qu'ils fréquentent. Nous accompagnons les enfants et les jeunes dans leur établissement scolaire mais également dans les structures de loisirs et/ou sportives et au domicile afin de créer avec l'ensemble des acteurs, les conditions d'accès et de prise en charge de l'enfant dans sa singularité.

L'objectif pour le SESSAD est d'apporter, autant que possible et en fonction des moyens, un accompagnement adapté aux besoins de chaque enfant et de son entourage.

Nous intervenons dans des environnements de vie très différents et plus ou moins accueillants. Accompagner l'inclusion c'est aussi accompagner les professionnels et les lieux qui accueillent les enfants afin qu'ils développent les adaptations nécessaires à l'inclusion de tous les enfants.

Actuellement, nous accompagnons principalement des enfants avec Trisomie 21, nous sommes cependant habilités à intervenir auprès de tout enfant âgé de 0 à 20 ans en situation de déficience intellectuelle avec ou

Les **enfants avec Trisomie 21** présentent des troubles du développement nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire :

- **Au niveau médical** : les enfants présentent souvent des malformations cardiaques, des troubles hormonaux, ORL, ophtalmologique, du système digestif et dentaire.
- **Au niveau du développement moteur** : les enfants présentent une hypotonie et hyperlaxité qui engendrent un retard psychomoteur global
- **Au niveau du développement cognitif** : les enfants présentent une déficience intellectuelle moyenne à sévère avec des atteintes au niveau langagier, des raisonnements, de l'abstraction et socio-adaptatifs

L'HAS fait état des différents éléments de complexité qui interfèrent avec la socialisation, la scolarisation et la formation des jeunes en situation de handicap. Ainsi, pour les accompagner, le Sessad doit prendre en compte :

- Les difficultés spécifiques du jeune qui interagissent directement avec la socialisation et la scolarisation, telles que celles qui se situent au niveau de la communication, du comportement, de l'intégration des normes et des apprentissages ;
- l'ensemble des éléments qui contribuent au bien-être et à la maturation du jeune, sur tous les plans de son développement ;
- les tiraillements entre protection et prise de risques contrôlés, pour accompagner le développement de l'autonomie intrinsèquement liée à la socialisation ;
- la confrontation au regard des autres, le risque « d'être à part parmi les autres » et leurs effets en termes de souffrances, d'inhibitions ;
- les spécificités des différents environnements du jeune, avec des structures qui développent leur logique propre, plus ou moins accueillante aux jeunes handicapés. (source RBPP)

Ainsi **nos missions** sont de :

- Permettre une prise en charge précoce des enfants avec une déficience intellectuelle
- Accompagner les familles pour la construction et la mise en œuvre du projet de vie de leur enfant
- Soutenir le développement moteur, cognitif et affectif de l'enfant le développement de l'autonomie intrinsèquement liée à la socialisation ;
- Soutenir la socialisation de l'enfant et l'acquisition de l'autonomie
- Accompagner les services et établissements qui accueillent les enfants



3 QUELLES SONT LES VALEURS ET LES PRINCIPES QUI FONDENT L'ACTION DU SESSAD TRISOMIE21 ?

L'intervention des professionnelles du SESSAD repose sur un cadre éthique, en continuité avec les valeurs associatives qui sont présentées dans le projet associatif 2022-2026. Elles sont au nombre de 5 : la confiance dans les potentialités des personnes avec une Trisomie21, l'autodétermination, le partage entre les parents, le dynamisme collectif et la complémentarité des familles. Ces valeurs constituent un socle commun avec le SESSAD et sont déclinées dans un cadre éthique qui est une part importante de l'identité du service. Ce cadre est partagé par l'ensemble des professionnel(-le)s.

Ainsi, nous sommes attachées collectivement à garantir une qualité d'écoute active permettant d'entendre les besoins des enfants, des parents et des autres membres de la famille, des professionnels partenaires, acteurs de la vie des enfants, afin de pouvoir comprendre et accompagner la recherche de solution. Cette écoute permet de reformuler les demandes pour tenter de saisir les besoins non exprimés.

La **solidarité** est également importante au SESSAD :

Entre les professionnel(le)s tout d'abord, qui interviennent principalement dans des lieux extérieurs au service et qui sont confronté(e)s à des situations parfois complexes avec de multiples acteurs. Il est nécessaire pour chacune de trouver les ressorts pour s'adapter et le soutien des collègues lors des temps formels et informels au service sont indispensables.

Avec les familles et les partenaires ensuite qui rencontrent des situations difficiles d'incompréhension voire d'impuissance (manque de personnel/ de connaissances/de formations...) et le SESSAD est à l'écoute et solidaire à leurs côtés.

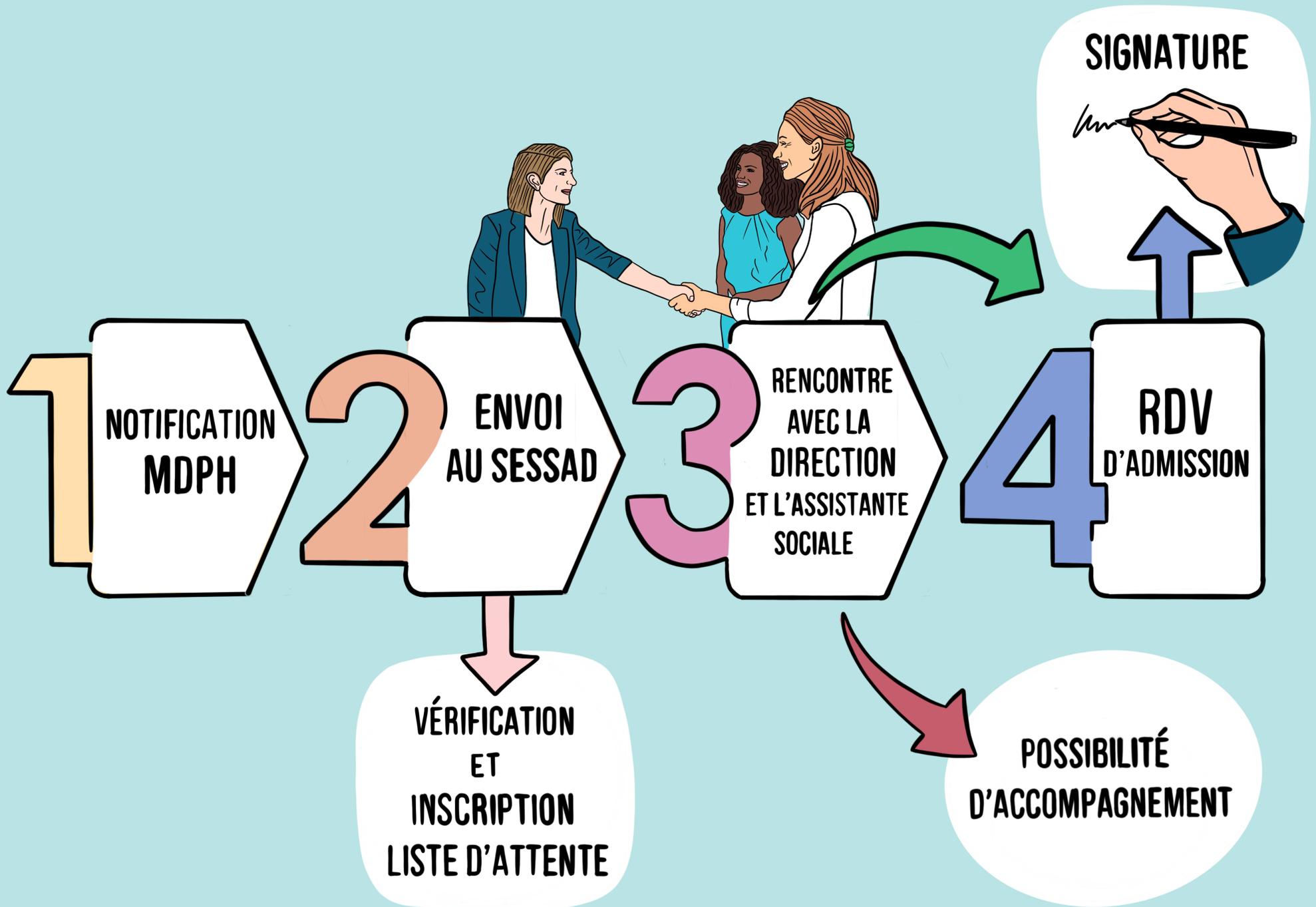
Le **respect** est une valeur essentielle pour préserver les relations humaines dans tous les contextes, apaisés ou sous tension. Les désaccords voire les conflits sont parfois inévitables au cours des parcours. Les professionnel(le)s du SESSAD, les partenaires et les familles n'ont pas toujours la même analyse des besoins des enfants. Les professionnel(le)s du SESSAD ont le devoir d'informer les familles

de ce qu'ils ou elles perçoivent du développement de l'enfant. L'objectif est d'aider les familles à prendre les décisions qui concernent leur enfant de manière éclairée. L'important est que chacun puisse s'exprimer et être entendu avec respect.

Le SESSAD a construit des principes d'action en lien avec les lois, les orientations de l'association gestionnaire et la pratique des professionnelles. Le SESSAD est d'abord un lieu d'échanges et de co-construction. **Le projet de vie des enfants est central** dans l'accompagnement et le SESSAD y prend part à la hauteur de sa mission et de ce qui sera coconstruit avec les parents ou les représentants légaux et l'enfant puis directement avec le jeune adulte à sa majorité. Le SESSAD favorise et encourage l'autodétermination des enfants et jeunes adultes jusqu'à 20 ans. Au départ, les parents sont souvent seuls à construire le projet de vie de leur enfant. Le SESSAD peut être un soutien ensuite et va favoriser dès que possible, l'émergence des aspirations, des envies des enfants.

Travailler dans la bonne humeur est essentiel pour nous. La relation d'aide et d'accompagnement demande beaucoup d'implication personnelle. Bien que chaque professionnel(-le) du SESSAD soit conscient (e) de la nécessaire distance professionnelle, nous restons des êtres humains avec des ressources mais également des fragilités. L'humour est un outil pour nous aider à libérer les situations de tensions vécues.

L'autodétermination est essentielle dans l'exercice de nos missions. Cela nécessite de tenir la personne bien informée de ses droits, des évolutions sociétales, des dispositifs existants. Le respect de l'autodétermination implique parfois de la frustration lorsque la réponse aux besoins exprimés n'existe pas, et elle est à construire. Le secteur médico-social est limité dans ce qu'il peut proposer actuellement, et le « droit commun » c'est-à-dire l'ensemble des services accessibles à tous, est parfois en décalage avec les besoins des enfants avec un handicap. Cependant, le système tend à être plus agile pour permettre une meilleure adaptation des acteurs et des structures à l'évolution des besoins.



4 COMMENT PEUT-ON ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR LE SESSAD TRISOMIE21 ILLE-ET-VILAINE ?

Pour être accompagné par le SESSAD, l'enfant doit obtenir une notification de la MDPH qui évalue les droits à compensation en fonction des besoins exprimés et identifiés par les personnes avec handicap ou leurs représentants légaux et les professionnels. L'enfant ne sera inscrit sur la liste d'attente du SESSAD que lorsque la notification sera transmise au secrétariat du SESSAD. Les parents avec ou sans les enfants sont reçus par la directrice et l'assistante sociale du service si la domiciliation de l'enfant entre dans le secteur d'intervention du SESSAD c'est-à-dire à 30 km autour de Saint Grégoire. Si ce n'est pas le cas, un courrier est adressé aux représentants légaux pour les informer que le SESSAD ne pourra intervenir auprès de leur enfant du fait de la distance et il sera précisé le service à contacter en priorité sur leur secteur de domiciliation.

Lors de ce premier entretien, il s'agit surtout d'échanger sur les besoins, les attentes, les questionnements et inquiétudes et sur le fonctionnement du SESSAD. L'objectif est d'éclairer les familles au maximum afin qu'elles confirment leur souhait d'être accompagnées par le SESSAD.

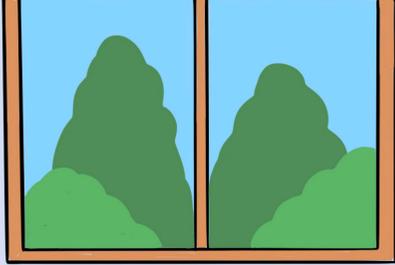
Comme beaucoup de service dans le département, le SESSAD Trisomie 21 Ille-et-Vilaine n'échappe pas à la réalité d'un manque de places et il est fréquent qu'à ce stade, l'enfant ne puisse être admis dans le service. Le SESSAD Trisomie 21 souhaite, cependant, soutenir les familles et les professionnels intervenant dans le secteur de la petite enfance dans le cadre de la prévention précoce des troubles du développement. Les professionnelles du SESSAD proposeront des temps d'informations et de sensibilisation dans les années à venir auprès des structures et acteurs de la petite enfance (cf annexe3).

Le SESSAD trisomie21 a également conventionné en 2022 avec 3 CAMSP du département pour proposer un soutien à l'entrée à l'école maternelles des enfants avec une Trisomie21 accompagnés par les CAMSP.

L'objectif est d'aider l'équipe pédagogique à identifier les besoins de l'enfant et de proposer des adaptations pour soutenir son inclusion. Les CAMSP restent les coordinateurs du projet de l'enfant. De plus, afin d'éviter les ruptures de parcours pour les enfants, la convention prévoit qu'une réunion annuelle aura lieu entre le SESSAD et les 3 CAMSP signataires pour organiser la continuité des accompagnements avant les 6 ans des enfants. Un contrat d'accompagnement sera signé avec le SESSAD Trisomie 21 pour formaliser la mise en place de ce soutien.

Lorsqu'une place se libère au SESSAD, un rendez-vous d'admission est proposé à la famille en présence de l'enfant. Ce rendez-vous se déroule en présence de l'une des psychologues du service, de l'assistante sociale, de l'éducateur référent et d'un professionnel du pôle para-médical. Cette rencontre, plus formelle, a plusieurs objectifs :

- Un échange sur les besoins et attentes des parents ou représentants légaux et des enfants
- Une rencontre entre l'éducatrice référente et l'enfant
- La transmission et l'explicitation des documents légaux présentant les droits et les devoirs de chacun (livret d'accueil par exemple)
- Le rappel du fonctionnement du SESSAD et des évolutions en cours
- La signature du contrat d'accompagnement ou du document individuel de prise en charge(DIPC) si les parents ou représentants légaux ne sont pas d'accord pour signer le contrat.



5 QUE FONT LES PROFESSIONNEL(-LE)S DU SESSAD TRISOMIE 21 ILLE-ET-VILAINE AUPRÈS DES ENFANTS ?

Nous accompagnons les enfants dans leurs différents environnements : domicile, crèche, école, cantine, centre de loisirs, lieux sportifs et culturels, etc. Nous souhaitons favoriser au maximum l'épanouissement des enfants et le développement de leur autonomie tout en respectant l'individualité de chacun. L'équipe du SESSAD tient à soutenir autant l'inclusion scolaire que sociale.

Lors de l'entrée au SESSAD, nous réalisons une phase d'observation pouvant aller jusqu'à 3 mois afin de repérer les besoins de chaque enfant. Suite au rendez-vous d'admission une rencontre au domicile de l'enfant est systématiquement proposée par l'éducatrice référente. L'objectif est d'apprendre à connaître l'enfant dans son intimité, dans son environnement de vie quotidien autre que l'établissement scolaire. Différents professionnels contribuent à cette étape : les intervenants en libéral, les parents ou représentants légaux, les animateurs des clubs sportifs, des ALSH, etc. Notre but est d'analyser les besoins de l'enfant dans ces différents lieux de vie pour co-construire un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) qui a du sens pour l'enfant et ses parents ou représentants légaux.

Pour élaborer le Projet Personnalisé d'Accompagnement, nous transmettons à la famille un compte-rendu des observations et des bilans réalisés au plus tard une semaine avant la réunion au SESSAD avec les professionnel(le)s qui accompagnent l'enfant. En 2022, une convention-cadre a été signée avec le directeur de l'académie de Rennes qui prévoit, entre autres, l'invitation des référents scolaires aux réunions de construction des Projets Personnalisés d'Accompagnement. L'objectif est que les objectifs coconstruits dans le PPA soient cohérents dans l'ensemble des lieux de vie de l'enfant. Cette formalisation est essentielle et sert de document de référence à l'ensemble des acteurs avec l'accord de la famille.

Nous pensons que la cohérence des actions menées dans tous les lieux de vie favorise au mieux la progression de l'enfant. Le PPA est réévalué au minimum une fois par an.

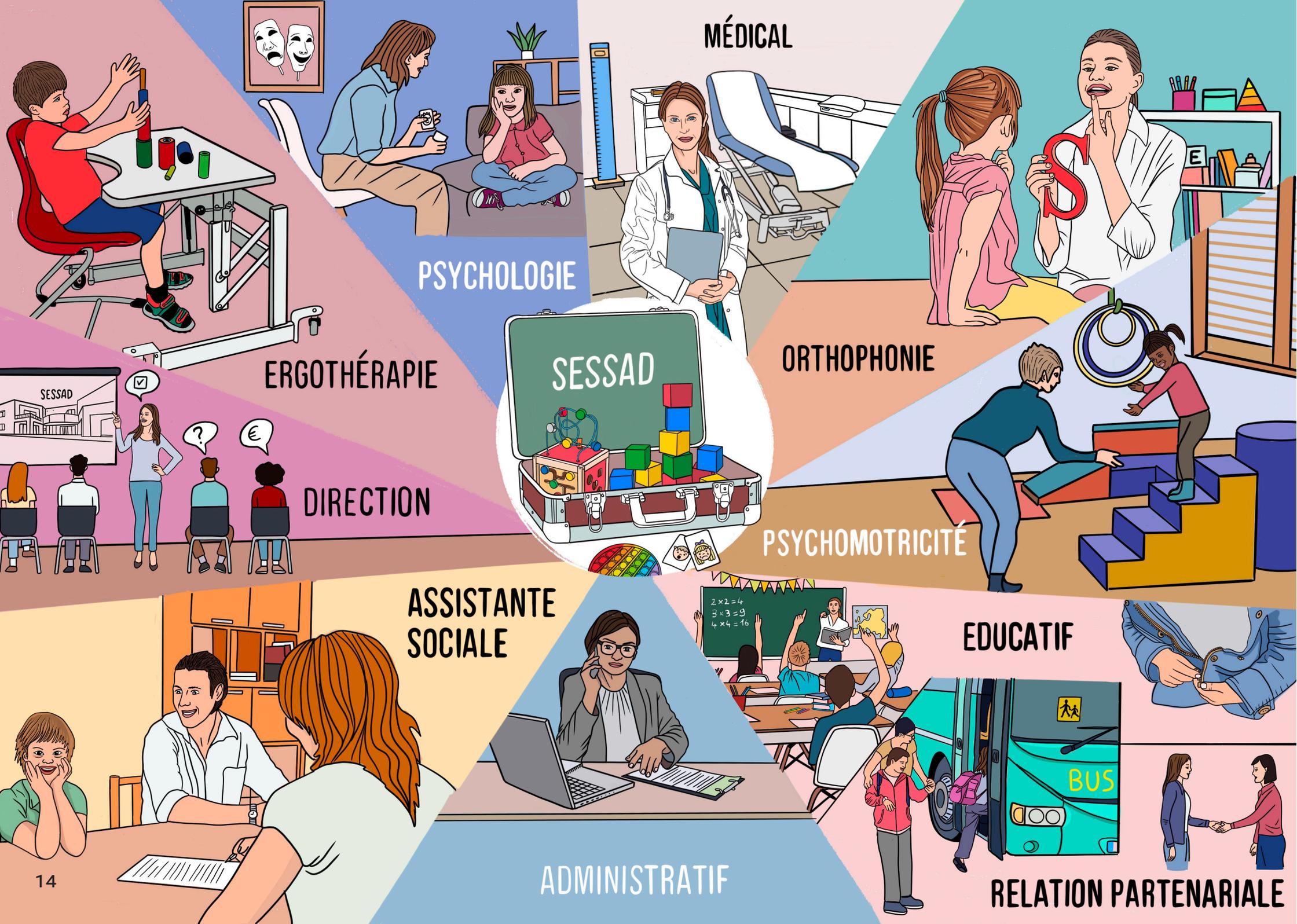
Les professionnel(-le)s du SESSAD ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins et les familles souhaitent parfois maintenir les suivis en libéral. Dans ce cas, le SESSAD conventionne avec les professionnels en libéral et le médecin du SESSAD fait des ordonnances afin que l'enfant puisse poursuivre ses soins si nous n'avons pas les moyens en interne. Pour cette raison, un rendez-vous annuel avec le médecin du service est obligatoire.

Le SESSAD a conventionné avec le Centre de Référence Maladies Rares de l'hôpital Sud. Des créneaux sont réservés une matinée par mois. Le médecin référent, ancienne salariée du SESSAD poursuit alors le suivi médical des enfants accompagnés.

Les accompagnements des professionnelles se déroulent sous forme de séances en individuel ou en collectif, en semaine, à un rythme adapté aux besoins de chaque jeune. Différents groupes sont proposés au SESSAD chaque année sur des cycles de 10 semaines en moyenne afin de répondre à des besoins spécifiques en langage, en motricité mais également sur des thèmes liés à l'intimité, aux habilités sociales, à l'insertion socio-professionnelle, des sorties à thèmes... L'objectif est de poursuivre ce travail en groupe qui permet aux enfants et aux jeunes de se retrouver entre pairs et d'apprendre autrement. Pour les professionnel(-el)s du SESSAD, c'est l'occasion de développer d'autres compétences et savoir-faire et de construire un cadre relationnel différent avec les enfants.

La spécificité du SESSAD avec sa connaissance et son expertise sur la trisomie 21 permet aux professionnelles de proposer différents outils adaptés et facilitateurs dans tous secteurs d'apprentissages de l'enfant.

Nous soutenons l'enfant et sa famille dans les différentes étapes de sa vie, de la maternelle jusqu'à la professionnalisation toujours en partenariat avec des acteurs du droit commun et/ou du secteur médico-social selon le projet personnalisé. La fin de sa scolarisation obligatoire à l'âge de 16 ans est un moment souvent charnière. Il est important de l'anticiper assez tôt afin d'éviter la rupture dans le parcours. Il existe actuellement peu de dispositifs pour les jeunes avec handicap après 16 ans autant dans le secteur médico-social que dans le droit commun pour répondre à la pluralité des besoins. C'est un axe de travail important pour le SESSAD dans les prochaines années. Le SESSAD intervient en soutien auprès des entreprises et acteurs du secteur privé et public lorsque les jeunes accompagnés effectuent des stages.



MÉDICAL

PSYCHOLOGIE

ORTHOphonIE

PSYCHOMOTRICITÉ

EDUCATIF

RELATION PARTENARIALE

ADMINISTRATIF

ASSISTANTE SOCIALE

ERGOTHÉRAPIE

DIRECTION



6

QUI INTERVIENT AU SEIN DU SESSAD AUPRÈS DES ENFANTS/DÉS JEUNES ?

L'équipe du SESSAD est pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle. L'objectif est de permettre une analyse partagée et des regards croisés sur le développement de l'enfant et de ses environnements de vie. C'est le fondement du SESSAD Trisomie21.

Pour aider l'enfant à bien parler, à bien prononcer et à bien écrire, il a des séances en orthophonie en libéral ou avec l'orthophoniste du SESSAD.

Les séances d'orthophonie l'aideront à :

- Bien dire les mots et les phrases.
- Apprendre à communiquer avec des moyens de communication alternatifs : signes
- Travailler l'oralité pour manger, boire et parler.
- Apprendre de nouveaux mots avec des jeux.

L'orthophoniste du SESSAD est présente une journée par semaine pour le moment pour assurer des séances individuelles auprès de certains enfants. Elle assure aussi la coordination avec une partie des orthophonistes libérales intervenant auprès des enfants accompagnés. Cette mission permet de faire le point sur l'évolution de l'enfant au cours des séances d'orthophonie et des objectifs de rééducation fixés.

Pour aider l'enfant à être bien dans son corps, à faire attention à ce qu'il ressent dans son corps, un suivi en psychomotricité pourra être proposé.

Les séances en psychomotricité l'aideront à :

- Apprendre à se détendre par la relaxation
- Avoir plus de tonus, avoir une meilleure posture
- Améliorer sa motricité globale pour avoir une meilleure aisance corporelle, une meilleure connaissance de son corps
- Travailler la motricité fine pour entrer dans des activités de graphisme.

Les séances pourront être réalisées en individuel au sein de l'école ou au sein du SESSAD quand cela n'est pas possible à l'école et des groupes ponctuels pourront être proposés à l'enfant au cours de l'année.

Pour aider l'enfant à bien se sentir dans son environnement, il pourra être suivi en ergothérapie. La mise en place d'une évaluation est nécessaire pour définir ses besoins.

Si un suivi se met en place, les séances en ergothérapie l'aideront à :

- Être plus autonome à la maison, à l'école et dans ses activités
- Utiliser des aides ou des adaptations (guide doigt, poste de travail, outils numériques...)
- Développer sa motricité fine et le graphisme

Pour aider l'enfant à se sentir bien avec lui-même, à avoir confiance en lui, pour aborder les problématiques liées à son âge et à son environnement, un soutien psychologique peut être proposé.

Les séances en psychologie l'aideront à :

- Identifier ses émotions
- Mettre en place des temps de remédiation en individuel et/ou en collectif
- Évaluer ses aptitudes cognitives, ses potentialités et ses limites pour mieux adapter les, supports pédagogiques proposés.

Pour aider l'enfant dans son inclusion sociale et scolaire, à être autonome et favoriser les relations sociales, une éducatrice intervient. C'est la référente du projet personnalisé de l'enfant. Pour chaque enfant admis, avec la directrice du SESSAD, elle est chargée de veiller à la mise en œuvre du projet personnalisé.

Après des enfants, elle est chargée de :

- Permettre l'acquisition d'une posture d'élève
- Favoriser son entrée dans les apprentissages scolaires en respectant le rythme de chacun

- Favoriser les relations sociales avec ses camarades de l'école
- Favoriser sa participation à des activités extra-scolaire
- Permettre la rencontre entre enfants porteurs de T21 en participant à des groupes, thérapeutiques et éducatifs
- Permettre de prendre confiance en lui et de prendre conscience de ses compétences,
- Favoriser l'expression de ses goûts et de ses choix
- Aider à réfléchir et à se projeter sur sa vie future, professionnelle et/ou sociale.

Auprès des parents et des représentants légaux :

- De soutenir les projets et perspectives d'avenir pour leurs enfants
- De représenter le SESSAD aux ESS
- De soutenir la vie quotidienne au domicile

Pour informer, orienter les parents et les professionnel (le)s, la secrétaire-comptable du SESSAD est chargée de :

- Accueillir les personnes au SESSAD physiquement et au téléphone
- Gérer la comptabilité courante du SESSAD
- De soutenir la directrice dans la gestion des ressources humaines
- D'effectuer toutes les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du service.

Pour veiller à la bonne santé physique de l'enfant, un rendez-vous annuel doit être fait auprès du médecin du SESSAD.

Ce rendez-vous annuel a pour objectifs :

- La mise en place d'un bilan de santé global,
- L'orientation de la famille vers des spécialistes si besoin ou vers des professionnels de santé sensibilisés au handicap,
- L'élaboration des ordonnances et bons de transport nécessaires à la continuité des soins

Pour toute question en lien avec les besoins de votre enfant, l'assistante sociale peut vous rencontrer à domicile ou au SESSAD afin d'apporter :

- Une écoute, information, conseil, orientation et aide dans les démarches (domaines législatifs, financiers et administratifs)
- Soutien dans l'orientation scolaire, la recherche d'établissements / structures d'accueil adaptés, service d'aide à domicile
- Aide à l'accès aux sports, loisirs, projet vacances / répit
- Médiation avec les partenaires / organismes extérieurs

L'assistante sociale est également présente au premier rendez-vous avec la famille suite à l'envoi de la notification mais également au rendez-vous d'admission et à l'ensemble des projets personnalisés.

Pour garantir le bon fonctionnement du service, la directrice est chargée de :

- Informer les familles des évolutions législatives et du contexte local
- Animer les rencontres pour la co-construction des projets personnalisés d'accompagnement
- Veiller au suivi de la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement
- Participer à certaines ESS (Equipe de suivi de scolarisation), commission
- CDAPH sur demandes des parents
- Gérer les budgets, les rapports et les relations avec l'Agence Régionale de Santé
- Représenter le SESSAD dans toutes les instances partenariales départementales et régionales
- Formaliser et concevoir des projets expérimentaux en lien avec des besoins nouveaux
- Informer le conseil d'administration de l'activité du service

Le savoir-faire et l'expérience individuelle et collective des professionnelles du SESSAD nous permettent d'être une ressource pour des familles, des structures médico-sociales, des établissements scolaires et d'autres structures sportives et de loisirs accueillant des enfants avec une Trisomie21, accompagnés ou non par le SESSAD. L'ensemble des professionnelles du SESSAD peuvent intervenir selon les besoins pour informer, observer, conseiller, proposer des actions, soutenir les professionnels etc..

Les professionnelles sont souvent en déplacement et il est important de se coordonner pour garantir une bonne communication et la cohérence des projets d'accompagnements personnalisés. Ce travail en équipe au SESSAD se structure ainsi :

- Les réunions cliniques ont lieu une fois par semaine pendant 1h et permettent aux professionnel (-le)s de réfléchir et d'élaborer collectivement des actions concrètes pour un ou plusieurs enfants avec l'une des psychologues du service
- Les temps de coordinations entre professionnelles pour garantir la mise en œuvre du projet des enfants
- Les temps d'analyse de pratique, organisés toutes les 6 semaines avec l'ensemble des professionnelles, en présence d'une intervenante extérieure au SESSAD. Ces temps d'échanges permettent aux professionnelles de s'interroger sur leurs pratiques au travers de situations vécues.

L'ensemble des professionnelles du SESSAD exerce collectivement une mission de coordination, d'interface, avec les partenaires extérieurs pour communiquer, transmettre, et s'assurer de la compréhension et de la cohérence des actions mises en œuvre auprès des enfants accompagnés et de leurs familles.



7 COMMENT LA PARTICIPATION DES FAMILLES EST-ELLE FAVORISÉE AU SEIN DU SESSAD ?

Favoriser l'expression et la participation des familles au cours du parcours au SESSAD est essentielle et garantit la bienveillance.

L'expression et la participation des familles sont sollicitées au niveau individuel dans le cadre de l'admission au SESSAD et de la construction des projets d'accompagnements personnalisés. L'entrée au SESSAD est formalisée par un contrat qui implique des engagements réciproques et donc une relation conjointe où chaque partie doit être actrice. Lors de l'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé, nous accordons une part importante à l'échange autour des besoins des enfants et des attentes à court, moyen et long terme. Depuis septembre 2022, nous expérimentons la construction des PPA directement avec les parents. Nous n'organisons plus de réunions de synthèses pour pré-construire les objectifs et les moyens à mettre en œuvre en amont de la réunion de projet avec les familles. Le but est de permettre une plus libre expression de tous et de favoriser la participation active des familles dans la construction du projet de leur enfant. Le rôle de référent de projet tenu par les éducatrices spécialisées permet aux familles d'identifier un interlocuteur privilégié pour échanger tout au long de l'accompagnement.

Les professionnelles du SESSAD qui animent des groupes thérapeutiques organisent une rencontre à chaque fin de session en réunissant les parents et les enfants concernés pour présenter le travail réalisé. L'objectif est de permettre un échange entre les familles et les professionnelles sur le déroulement des groupes, le contenu etc.. Chaque enfant repart avec un livret présentant son travail et qui peut servir de support de communication au sein des familles.

L'expression collective des familles doit être développée au sein du SESSAD dans les années à venir pour permettre aux familles de participer au fonctionnement du service et à l'évolution de son projet. Les familles ont déjà été sollicitées par questionnaire en 2011 et en 2021 sur deux thématiques :

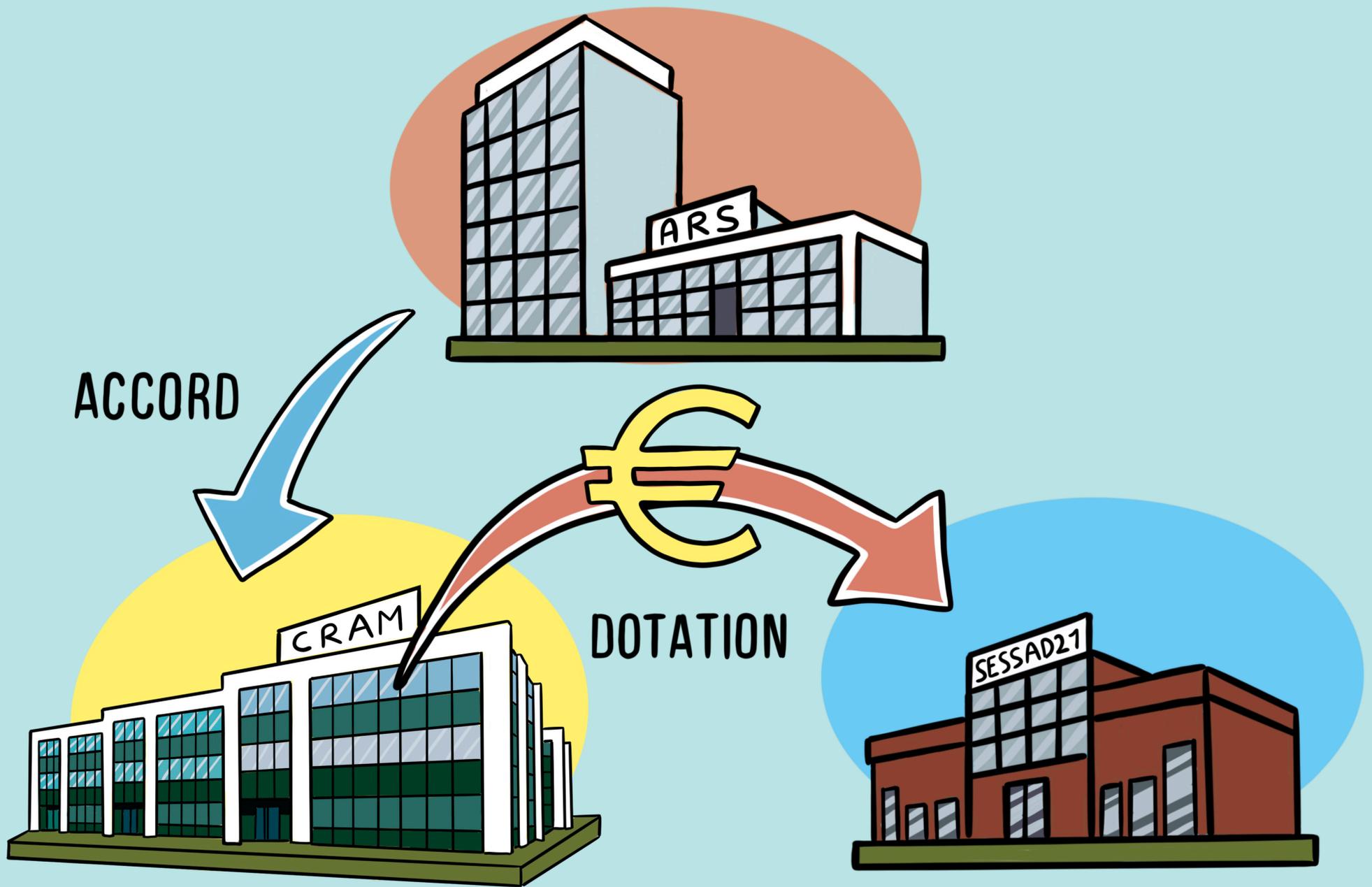
- Leur niveau de satisfaction globale quant à l'accompagnement réalisé par le SESSAD auprès de leur enfant
- Leur avis sur le changement de calendrier d'ouverture du service et sur des propositions d'activités

Prochainement, en mars 2023, une matinée participative sera organisée pour présenter le projet de service et recueillir les souhaits et attentes des familles pour intégrer des thématiques de travail dans le projet de service 2023-2027.

Enfin en août 2022, une commission qualité a été créée au SESSAD. Elle réunit des parents membres du CA, des parents accompagnés par le SESSAD et des membres de l'équipe. Cette commission a pour objectif de mettre en œuvre la démarche continue d'amélioration de la qualité avec la mise en place de l'évaluation externe entre janvier et juin 2023 dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'ouverture du service. Cette évaluation répond à un nouveau référentiel élaboré par la Haute Autorité de Santé (HAS) et adopté en mars 2022. Il prévoit la mise en place d'évaluations externes tous les 5 ans et des auto-évaluations réalisées par les établissements.

Cette commission permettra également la mise en place d'actions spécifiques favorisant l'implication de tous les acteurs comme par exemple la réécriture du règlement de fonctionnement et sa traduction en FALC en mai 2023 via une formation de deux jours.

Cette commission sera enfin chargée de retravailler et de communiquer sur les protocoles existants pour prévenir la maltraitance, traiter des réclamations et des plaintes et pour alerter en cas d'événements indésirables. Ces protocoles existent actuellement mais doivent être mieux connus des familles et des professionnel (-les)s. (cf annexe 4)



8

QUI FINANCE L'ACTIVITÉ DU SESSAD ?

Le SESSAD bénéficie d'un financement public. Aucune contribution financière n'est demandée aux familles pour la mise en œuvre des séances régulières par les professionnels(le)s salariées du SESSAD ou sous convention. Cependant, une contribution peut être demandée lors de sorties exceptionnelles ou pour des projets ponctuels.

Le montant du financement accordé est décidé par l'Agence Régionale de santé (ARS) et la dotation est versée par la CRAM (Caisse Régionale de l'Assurance Maladie). Cette dotation varie selon l'agrément. Actuellement, une place en SESSAD déficience intellectuelle coûte 15 000 euros à l'année. Notre dotation correspond à l'accompagnement de 31 enfants conformément à l'agrément. Cependant, nous accompagnons 35 à 37 enfants à l'année conformément aux objectifs fixés par l'ARS.

Tous les 5 ans, le SESSAD signe un contrat avec l'ARS qui s'appelle le CPOM (Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens). Il fixe les engagements réciproques entre la structure et les services de l'état.

Chaque année, en fonction des projets à mener et des situations individuelles, des financements complémentaires peuvent être sollicités auprès de l'ARS. Il s'agit des Crédits Non Reconductibles (CNR) qui sont attribués sur 1 an et très souvent comme le nom l'indique, non reconduits.



9 AVEC QUELS PARTENAIRES COOPÉRONS-NOUS SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Depuis quelques temps, le département d'Ille et Vilaine, le territoire d'intervention du SESSAD T21, fait face à une augmentation de la population qui entraîne plus de demandes d'ouverture de droit à la Maison Départementale des Personnes Handicapées. De plus, la politique nationale « une réponse accompagnée pour tous », (RAPT) vise à proposer une réponse individualisée à chaque personne handicapée. Ce contexte nous oblige à nous concerter avec l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre au mieux aux besoins.

Nous sommes mobilisés pour apporter à l'ensemble des familles accompagnées ou sur liste d'attente, la connaissance du territoire, de l'ensemble des démarches et des structures existantes afin de les orienter au mieux dans la réalisation du projet de vie de leurs enfants.

Pour ce faire, le SESSAD T21 a intégré :

- Le réseau Inter-IME, composé de l'ensemble des directions des établissements médico-sociaux du secteur enfant du territoire (0 à 20 ans),
- Le réseau GRAAL, réseau associatif local, reconnu par l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui réunit diverses associations médico-sociales en charge de l'accompagnement d'enfants et d'adultes avec un handicap sur le territoire d'Ille-et-Vilaine
- Le conseil d'administration de l'association des services d'accompagnement en milieu ordinaire (ASAMO) de Bretagne, qui rassemble divers services, à l'échelle régionale, chargés de favoriser l'inclusion des enfants et des adultes avec un handicap

En fonction des besoins identifiés pour les enfants, nous travaillons conjointement avec différents partenaires afin d'apporter les réponses les plus adaptées :

- Avec les CAMSP, nous avons conventionné pour participer à la prévention dans les écoles en accompagnant, si besoin, les premières semaines de scolarisation des enfants avec Trisomie 21
- Avec les professionnels libéraux qui accompagnent les enfants dans le cadre de conventions annuelles ou dans le cadre de sollicitations ponctuelles pour participer à la co-construction des projets personnalisés d'accompagnement
- Avec des associations culturelles et sportives pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle et permettre aux enfants de développer des compétences autres que les savoirs scolaires fondamentaux
- Avec les établissements scolaires via une convention-cadre qui a été signée en 2022 entre le directeur de l'académie de Rennes et le président de l'association Trisomie 21 Ille et Vilaine,
- Avec les structures sportives et culturelles qui orientent leur projet vers l'inclusion des enfants avec handicap,
- Avec les entreprises privées et publiques pour la mise en place de stage pour aider les jeunes à construire leur projet et à exprimer leurs choix,
- Avec les associations ou les structures d'accompagnement pour faciliter l'insertion professionnelle.

La liste n'est pas exhaustive car elle dépend de l'émergence des besoins et de la recherche des partenaires pour rechercher des solutions pour y répondre.



10 QUELS SONT LES ACTIONS ET LES PROJETS QUE NOUS SOUHAITONS DÉVELOPPER ENTRE 2023 ET 2027 ?

Cette présentation est synthétique et si vous souhaitez plus d'informations, les fiches détaillées sont en **annexe 3**.

Soutenir l'inclusion scolaire

C'est l'action prioritaire des professionnelles du SESSAD qui accompagnent les enfants mais également l'équipe pédagogique des établissements scolaires, les enseignants, les ATSEM et les AESH. A minima le SESSAD propose un accompagnement éducatif à l'école. Les professionnelles du SESSAD sont à l'écoute des problématiques vécues par les enfants et les professionnelles et tentent de rechercher des solutions dans l'aménagement de l'espace, le partage d'outils facilitant la compréhension, la mise en place de contrats. Plus la coopération est fluide, plus le travail est facile.

Conformément à la première orientation du projet associatif, nous avons entrepris avec le président de l'association un travail avec les deux inspecteurs IEN ASH du premier et second degré pour échanger sur les difficultés rencontrées de part et d'autre et tenter de trouver des solutions adaptées.

Soutenir l'inclusion sociale et culturelle

L'inclusion des enfants que nous accompagnons doit être pensée globalement. Bien que la scolarité soit un axe important pour tout enfant, l'épanouissement passe également par la pratique sportive ou culturelle. Le développement de la sociabilité c'est aussi partager des activités qui nous font plaisir. Soutenir l'inclusion sociale et culturelle c'est développer de nouveaux partenariats avec des acteurs du territoire et ainsi participer à faire connaître le SESSAD et l'association Trisomie 21 Ille-et-Vilaine sur le territoire.

Le SESSAD a déjà mis en place des partenariats avec Terre des Arts, une association qui recrute des intervenants avec un savoir-faire artistique (musique, danse, arts plastiques...) pour la mise en place de groupes ou des accompagnements individuels. Un axe fort de cette association est de favoriser l'inclusion de tous.

Le SESSAD travaille également étroitement avec l'association les Cadets de Bretagne qui propose des activités culturelles, des temps de répit, et des activités sportives encadrées par des éducateurs sportifs formés en Activité Physiques Adaptées (APA).

Soutenir l'inclusion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 20 ans

Le SESSAD Trisomie 21 comme l'ensemble des familles et des structures médico-sociales du département, est confronté à un manque de réponses pour inclure les jeunes au-delà de 16 ans, âge de fin de la scolarité obligatoire. Le risque de rupture de parcours est important à cet âge nous devons, pour cela, anticiper et construire, avec les jeunes et leur famille un projet adapté.

L'objectif est ici de développer des partenariats avec les structures d'accompagnement de l'insertion professionnelle pour construire, créer des parcours et des solutions pour ces jeunes en lien avec leur projet de vie.

Transmettre les connaissances et savoir-faire sur la Trisomie 21

Le SESSAD Trisomie 21 Ille et Vilaine accompagne des enfants avec Trisomie 21 depuis 14 ans. Les professionnelles du service ont un savoir-faire, une connaissance qu'elles partagent entre elles, avec les professionnels et intervenants qui interviennent dans la mise en œuvre du projet de chaque enfant accompagné par le SESSAD.

L'équipe du SESSAD mesure le besoin pour ces derniers d'être informés, d'être guidés dans leurs interventions auprès des enfants. Certaines

professionnelles du SESSAD ont déjà participé, par le passé, à des formations pour les AESH.

Il est nécessaire de reconduire ce type d'interventions pour partager les savoir-faire, communiquer sur les outils, répondre aux questionnements. L'objectif est de préparer les professionnels en les rassurant sur leur savoir-faire, pour que l'accueil des enfants avec Trisomie 21 dans les écoles ou structures de droit commun ne soit pas mal vécu. Le manque de connaissance et les représentations sont souvent à l'origine des tensions, des peurs légitimes des acteurs. Le SESSAD Trisomie 21 doit être un acteur identifié comme une ressource sur le territoire départemental.

Développer des actions d'éducation précoce

L'association Trisomie21 Ille et Vilaine met en place une cellule d'accueil qui est repérée par les maternités et les parents dès la naissance.

Le SESSAD Trisomie 21 souhaite également développer des actions de prévention en faveur de l'éducation précoce notamment auprès des professionnels de la petite enfance pour les aider à repérer les difficultés des enfants avec Trisomie 21 et à développer des actions adaptées pour favoriser l'apprentissage du langage, la motricité et prévenir les troubles de l'oralité notamment.

Favoriser la participation des familles

Il n'existe pas de Conseil de la vie Sociale au SESSAD Trisomie 21 car nous ne sommes pas un service proposant de l'hébergement. Nous souhaitons faire participer les parents au suivi et à l'amélioration de la qualité du service. Une commission qualité a donc été créée récemment. C'est un espace d'échanges et de co-construction entre les parents, les représentants du Conseil d'administration et les membres de l'équipe sur les thématiques suivantes :

- La démarche continue de la qualité de service : suivi des évaluations externes, co-construction des outils de fonctionnement en FALC
- Création d'événements ou de nouvelles modalités permettant l'expression des parents et des enfants accompagnés

Trouver de nouveaux locaux pour le SESSAD en 2023

Les locaux actuellement occupés par le SESSAD ne sont plus adaptés à la taille de l'équipe qui s'est agrandie ces derniers mois avec l'arrivée de 3 nouvelles professionnelles. De même, nous avons besoin d'espace pour mettre en place les projets de groupe. Le bail arrive à échéance en octobre 2023. L'objectif est de trouver des locaux à proximité afin de ne pas impacter les accompagnements et de se rapprocher de Rennes si possible pour accéder plus facilement au métro et permettre un gain de temps sur certains accompagnements ou réunions qui ont lieu dans les établissements ou structures de Rennes.



ANNEXES

ANNEXE 1 :

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les principales lois et décrets qui encadrent le fonctionnement des SESSAD sont :

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées modifie l'article L. 114-2 du CASF (le Code de l'Action Sociale et des Familles)
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du Code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Décret du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, XXIV bis et XXIV ter du décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux, par trois annexes concernant :
 - les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés ;
 - les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice ;
 - les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés.
- Loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales a permis aux acteurs publics et privés de développer des prises en charge adaptées aux besoins des personnes handicapées, âgées ou en difficultés sociales.

ANNEXE 2 :

LE CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

Le contexte local...

Problématique de délais d'attente importante et d'un déséquilibre des besoins aux réponses possibles sur le territoire. Le développement démographique est particulièrement important.

Sectorisation des demandes à partir du domicile familial des bénéficiaires

Structuration du partenariat pour répondre au mieux aux besoins (Inter-IME)

Création de places dites PMO (Prestation en Milieu Ordinaire) pour accompagner l'ouverture des établissements spécialisés vers le droit commun afin d'accompagner l'inclusion des enfants accompagnés dans ces structures.

Objectif une place en Ime= 2 places de Prestations en Milieu Ordinaire. Les établissements se transforment peu à peu en dispositif.

Développement des Unités Externalisées d'Enseignement (UEE), dans les établissements scolaires premier et second degré

Faute de réponses possibles en dispositif médico-éducatif, de nombreuses demandent de PAG (Plan d'Accompagnement Global) sont adressées à la MDPH. Les conseillères en continuité de parcours de la MDPH sont chargées d'étudier les demandes et d'organiser des GOS (Groupe Opérationnel de Synthèses) lorsque les situations des bénéficiaires le nécessitent.

La prestation en milieu ordinaire (PMO) au SESSAD en quelques mots

Les locaux actuellement occupés par le SESSAD ne sont plus adaptés à la taille de l'équipe qui s'est agrandie ces derniers mois avec l'arrivée de 3 nouvelles professionnelles. De même, nous avons besoin d'espace pour mettre en place les projets de groupe. Le bail arrive à échéance en octobre 2023. L'objectif est de trouver des locaux à proximité afin de ne pas impacter les accompagnements et de se rapprocher de Rennes si possible pour accéder plus facilement au métro et permettre un gain de temps sur certains accompagnements ou réunions qui ont lieu dans les établissements ou structures de Rennes.

ANNEXE 3 :

LES FICHES ACTIONS

1) Soutenir l'inclusion scolaire

Constats

Bien que la loi du 11 février 2005 date de plus de 17 ans, l'inclusion scolaire des enfants reste encore un combat pour certains enfants notamment par le manque de moyens humains et techniques mais également du fait des représentations de certaines équipes qui peuvent être sources de blocages. Le SESSAD en tant qu'acteur extérieur est très souvent médiateur et facilitateur. Il est nécessaire de poursuivre le travail d'inter-connaissance et d'échanges.

Objectifs

- Permettre à tous les enfants accompagnés d'être accueillis et de bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage
- Eviter les situations de ruptures et de conflits importants
- Soutenir les parents dans l'expression de leurs souhaits et des besoins de leurs enfants

Méthodologie d'action :

- Poursuite du travail de proximité effectué par les professionnelles de terrain auprès des équipes pédagogiques
- Le SESSAD sera présent à l'ensemble des réunions officielles concernant le projet scolaire de l'enfant
- Poursuite des rencontres avec les responsables de l'accueil des enfants avec handicap à l'Education Nationale
- Mise en œuvre de la convention de partenariat avec l'inspection académique avec notamment, l'invitation des enseignants référents au temps d'élaboration des projets personnalisés d'Accompagnement au SESSAD

2) Soutenir l'inclusion sociale et culturelle

Constats

L'inclusion des enfants que nous accompagnons doit être pensée globalement. Bien que la scolarité soit un axe important pour tout enfant, l'épanouissement passe également par la pratique sportive et/ou culturelle. Le développement de la sociabilité c'est aussi partager des activités qui leur font plaisir.

De plus, certains enfants (1/4 de l'effectif actuel) sont en attente de place d'accompagnement au sein de structures ou dispositifs spécialisés. (DIME) Ces structures sont en évolution actuellement pour accompagner davantage l'inclusion mais le manque de places existantes est problématique sur le territoire départemental. L'école et le SESSAD ne peuvent répondre seuls aux besoins de ces enfants et il est nécessaire de créer des temps d'ateliers sur le temps scolaire afin de leur permettre d'être plus disponible aux apprentissages lorsqu'ils sont à l'école.

Objectifs

- Connaître l'offre de service existante sur le territoire
- Communiquer aux familles les dispositifs et services existants en fonction des besoins exprimés
- Mettre en place des groupes en partenariat avec les structures au profit de enfants accompagnés par le SESSAD

Méthodologie d'action :

- Rencontres des partenaires locaux / participation aux réunions d'information

- Construction de partenariats avec des structures associatives locales pour la mise en place d'activités culturelles, sportives ou autres...
- Rencontres des partenaires locaux / participation aux réunions d'information
- Construction de partenariats avec des structures associatives locales pour la mise en place d'activités culturelles, sportives ou autres...
- Elaboration de demandes financières exceptionnelles auprès de l'ARS et d'autres financeurs pour la mise en place de ses activités
- Propositions d'activités ou de sorties thématiques le mercredi après-midi par les éducatrices du SESSAD
- Information des familles collectivement et individuellement sur les dispositifs, les événements et les structures sportives et culturelles.

3) Soutenir l'inclusion professionnelle des jeunes de 16 à 20 ans

Constats

Le SESSAD Trisomie 21 comme l'ensemble des familles et des structures médico-sociales du département, sont confrontés à un manque de réponse pour inclure les jeunes au-delà de 16 ans, âge charnière correspondant à la fin de la scolarité obligatoire. Il y a, alors, un risque de rupture de parcours et nous devons, pour cela, anticiper et construire, avec les jeunes et leur famille, un projet adapté aux besoins. Dans les années à venir, 7 des 35 enfants accompagnés par SESSAD atteindront l'âge de 16 ans.

L'objectif est ici de développer des partenariats avec les structures chargées de l'insertion professionnelle pour construire, créer des parcours et des solutions pour ces jeunes en lien avec leur projet de vie.

Objectifs

- Accéder à une meilleure connaissance des acteurs et dispositifs d'insertion existant sur le territoire
- Orienter les jeunes et les familles vers les dispositifs existants et adaptés aux projets de vie
- Expérimenter des actions nouvelles au profit des jeunes à partir du 16 ans pour éviter les ruptures de parcours

Méthodologie d'action :

- Participation du SESSAD Trisomie21 au groupe de réflexion sur les 16-25 ans mis en place par le GRAAL (réseau d'associations départemental secteur enfance et adulte)
- Mise en place de rencontres interservices avec les équipes professionnelles
- Mise en place de conventions de partenariat avec des structures du secteur adulte pour la mise en place d'actions nouvelles

4) Transmettre les connaissances et savoir-faire de la Trisomie21

Constats

Le SESSAD Trisomie 21 Ille et Vilaine accompagne des enfants avec Trisomie 21 depuis 14 ans. Les professionnelles du service ont un savoir-faire, une connaissance qu'elles partagent entre elles, avec les professionnels et les différents acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre du projet de chaque enfant.

L'équipe mesure le besoin pour ces derniers d'être informés, guidés dans leurs interventions auprès des enfants. Certaines professionnelles du SESSAD ont déjà participé, par le passé, à des formations pour les AESH notamment.

Objectifs

- Participer à une meilleure connaissance de la Trisomie 21 par les acteurs départementaux
- Soutenir l'inclusion des enfants et jeunes adultes avec une Trisomie21
- Contribuer à enrichir les pratiques et les modalités d'accompagnement des acteurs intervenant auprès des enfants et jeunes adultes avec une Trisomie21

Méthodologie d'action :

- Accueil de stagiaires étudiants en médecine chaque année dans le cadre du séminaire sensibilisation au handicap
- Participation aux formations des AESH et des enseignants
- Participation à la formation des psychologues scolaire stagiaire

- Répondre autant que possible aux sollicitations des acteurs du droit commun et du secteur médico-social

5) Développer des actions d'éducation précoce

Constats

L'association Trisomie21 Ille et Vilaine met en place depuis plusieurs années une cellule d'accueil qui est repérée par les maternités et les parents dès la naissance. Le SESSAD Trisomie 21 souhaite s'associer à cette initiative en développement des actions de prévention en faveur de l'éducation précoce notamment auprès des professionnels de la petite enfance.

Objectifs

- Sensibiliser les professionnels de la petite enfance aux besoins des enfants avec Trisomie 21
- Leur apporter des outils pratiques et des méthodes pédagogiques pour favoriser les apprentissages des enfants

Méthodologie d'action :

- Repérer les structures ou les acteurs du territoire intéressés
- Construction d'un projet pour solliciter un financement complémentaire de l'ARS pour augmenter le temps de travail des professionnelles concernées par la réalisation de ce projet
- Construction d'un support de présentation par les professionnelles du SESSAD
- Proposer l'intervention au sein des structures d'accueil de la petite enfance
- (RAM/crèches/micro crèches..)

6) Favoriser la participation des familles au suivi de la qualité de service

Constats

Il n'existe pas de Conseil de la vie Sociale au SESSAD Trisomie 21 car nous ne sommes pas un service proposant de l'hébergement. Au-delà de l'obligation légale, nous souhaitons créer un, moyen de faire participer activement les familles au suivi et à l'amélioration de la qualité du service.

Objectifs

- Créer des espaces d'échanges entre les professionnelles du SESSAD et les familles
- Permettre aux familles de participer à l'élaboration des outils de communication et d'information en FALC
- Favoriser la coopérations et l'émergence de projets nouveaux
- Partager les informations sur les évolutions légales et les besoins

Méthodologie d'action :

- Création d'une commission qualité rassemblant des membres du conseil d'administration de l'association
- Organisation d'une formation partagée de 2 jours sur le FALC en 2023
- Sollicitation des membres de la commission sur le choix de l'évaluateur en 2023
- Organisation 3 réunions annuelles du suivi de la qualité

7) Trouver de nouveaux locaux pour le SESSAD en 2023

Les locaux actuellement occupés par le SESSAD ne sont plus adaptés à la taille de l'équipe qui s'est agrandie ces derniers mois avec l'arrivée de 3 nouvelles professionnelles. De plus, nous avons besoin d'espace pour mettre en place les projets de groupe. Le bail arrive à échéance en octobre 2023. L'objectif est de trouver des locaux à proximité afin de ne pas impacter les accompagnements et de se rapprocher de Rennes si possible pour accéder plus facilement au métro et permettre un gain de temps sur certains accompagnements ou réunions qui ont lieu dans les établissements ou structures de Rennes.

ANNEXE 4 :

PROTOCOLE DE PRÉVENTION DES RISQUES DE MALTRAITANCE

Prévention des risques liés à la maltraitance, et développement des bonnes pratiques professionnelles

Afin de prévenir les risques de maltraitance, mais également de créer les conditions de mise en place des règles de bientraitance, une politique de prévention et de gestion des situations de maltraitance au sein du SESSAD.

La gestion des demandes, plaintes et réclamations

Les plaintes et réclamations, émises par les enfants, adolescents et jeunes adultes lors des temps d'accompagnement, les familles et/ou représentants légaux, sont enregistrées dans un registre prévu à cet effet selon une procédure prévue dans le guide de fonctionnement du service.

Chaque demande fait l'objet d'une rencontre avec la Direction et/ou la Chef de service et des actions correctives et/ou préventives sont mises en place.

La gestion des incidents et évènements indésirables

Conformément à la procédure enregistrée dans le guide de fonctionnement de l'établissement, une fiche de signalement d'incidents et d'évènements indésirables est mise en place.

Chaque situation relatée fait l'objet d'un enregistrement dans le registre prévu à cet effet et d'une intervention de la Direction et/ou du responsable de service.

L'enregistrement permet de recenser les différents incidents, de les analyser et de mettre en place des actions correctives et/ou préventives. L'évènement peut être signalé à l'ARS en fonction de sa gravité. L'enregistrement permet de recenser les

différents incidents, de les analyser et de mettre en place des actions correctives et/ou préventives. L'évènement peut être signalé à l'ARS en fonction de sa gravité.

La prévention des situations de maltraitance

Conformément à la circulaire DGA 5/SD 2 n° 2002-265 du 30 avril 2002 et aux recommandations des bonnes pratiques professionnelles relatives à la bientraitance de l'ANESM, les dispositifs suivants sont prévus au sein du service :

- Une procédure de signalement et de gestion des situations de maltraitance et un protocole de signalement et de traitement de la maltraitance, précisant la conduite à tenir en cas de maltraitance.
- Une fiche de signalement d'une situation de maltraitance,
- Un classeur enregistrant les différents signalements avec les actions mises en œuvre auprès de la victime, de l'agresseur présumé (la personne accueillie et/ou du professionnel),
- Un document unique de prévention des risques de maltraitance, créé par la Fédération fait l'objet d'une évaluation annuelle avec la mise en place d'actions correctives et/ou préventives.

La formation des professionnels aux risques de maltraitance

Une action de formation sur 2 jours a été mise en œuvre afin de sensibiliser l'ensemble des salariés sur la question de la bientraitance et la prévention de la maltraitance : le 30 janvier 2014 et 21 mars 2014.

8 séances annuelles d'analyse des pratiques sont réalisées au sein du SESSAD.

La sensibilisation des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés au risque de maltraitance

Le numéro gratuit 119 « Allo enfance en danger » est porté à la connaissance, avec les outils de communication adaptés, des personnes accompagnées par un affichage à l'entrée de l'établissement. Il figure également dans le livret d'accueil, ainsi que les numéros d'urgence.

La personne accompagnée a également la possibilité de rencontrer la psychologue en entretien pour exprimer son ressenti et bénéficier d'un accompagnement.

GLOSSAIRE

- AESH :** *Accompagnants d'Enfants en Situation d'Handicap*
- ALSH :** *Accueil de Loisir Sans Hébergement*
- ARS :** *Agence Régionale de Santé*
- CAMSP :** *Centre d'Aide Médico-Sociale Précoce*
- CDAPH :** *Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées*
- ESS :** *Equipe de Suivi de Scolarisation*
- HAS :** *Haute Autorité de Santé*
- IME :** *Institut Médico-Educatif*
- MDPH :** *Maison Départementale des Personnes Handicapées*
- PPA :** *Projet Personnalisé d'Accompagnement*
- FALC :** *Facile à lire et à comprendre*

